



AMICALE LAIQUE ANTONIN PERRIN

110 rue du 4 Août 69100 VILLEURBANNE

Tél. : 04.78.03.20.31 www.alap-asso.fr



NATATION

SAISON 2024-2025

ADHÉRENTS et FUTURS ADHÉRENTS DE L'ALAP

Vous adhérez à une association loi 1901 : association laïque, l'Amicale Laïque Antonin Perrin est gérée par ses propres membres au sein d'un conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale à laquelle vous êtes conviés et pouvez voter.

Les membres du conseil d'administration gèrent l'association bénévolement et vous demandent de respecter les modalités d'inscription, vous n'entrez pas dans un club à but lucratif.

Les adhérents s'engagent à respecter le règlement intérieur consultable sur www.alap-asso.fr)

L'inscription se fera exclusivement en ligne sur le site <https://www.sportyneo.com/tous-les-clubs/alap/>

Nous privilégions le paiement par carte bancaire (possibilité de régler en 1, 4 et 10 fois). Le règlement par chèque est toujours possible ainsi que par chèques vacances, mais après votre inscription sur le site. Votre chèque ou 3 chèques maximum sont à déposer soit au siège soit dans la boîte aux lettres de l'Alap :

CSL – ALAP 110 RUE DU 4 AOUT 1789 69100 VILLEURBANNE

ATTENTION : Lisez bien tout ce document !!!

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

➤ Les créneaux seront remplis par ordre d'arrivée avec des dossiers complets.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement [en ligne](#) jusqu'au 15 SEPTEMBRE.

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez être aidés à la saisie en ligne en venant au siège (attention, nouvelle adresse :110 rue du 4 août).

- du 1^e juin au 5 juillet aux heures de permanence (mercredis et vendredis de 15 à 18h)
- du 8 juillet au 26 juillet tous les jours de 15h30 à 18h.
- du 20 août au 13 septembre tous les jours de 15h30 à 18h.

A partir du 16 septembre aux heures de permanence (mercredis et vendredis de 15 à 18h)

- **Inscription sur <https://www.sportyneo.com/tous-les-clubs/alap/>**
- **Questionnaire Santé + Attestation Ufolep QS signée** (si vous avez une réponse « oui » dans le Questionnaire Santé, un **certificat médical est obligatoire** (daté après le 01/06/2024).

Attention remplir le questionnaire de santé et bien joindre l'attestation ufolep à votre inscription en ligne.

- Enfants jusqu'à 16 ans : **155€ (Adhésion à l'ALAP 45€ et cotisation Natation 110€).**
- Adultes : **Si c'est votre 1^{ère} activité : 205€ (Adhésion à l'ALAP 55€ et cotisation Natation 150€).**

Si vous avez déjà réglé les 55€ dans une autre activité vous réglez la cotisation de 150 € Vous faites **réduction** de 55€.

NB1 : Toute inscription est définitive et non remboursable

NB 2 : Toute réponse OUI dans le questionnaire de santé implique l'établissement d'un certificat médical.

SAISON AQUATIQUE : Du 23 septembre 2024* au 21 juin 2025

*Sous réserve de confirmation de la Direction des piscines et du sport de Villeurbanne

CRÉNEAUX NATATION ALAP

Piscine des Gratte-Ciel

Sous le TNP derrière la Mairie

CATÉGORIES	JOURS	HORAIRES
6-9 ans	Lundi	18h00-19h00
6-9 ans	Lundi	19h00-20h00

Piscine André Bouulloche

96 rue Francis de Pressensé à Villeurbanne

CATÉGORIES	JOURS	HORAIRES
A partir de 10 ans et adultes débutants	Mardi	19h00-20h00

Centre Nautique Etienne Gagnaire (Cusset)

59 rue Marcel Cerdan à Villeurbanne

CATÉGORIES	JOURS	HORAIRES
Adultes tous niveaux	Lundi	20h00-21h00
Jeunes à partir 14 ans		
Adultes tous niveaux	Samedi	8h00-9h00

Merci de nous retourner votre carte 2023-2024 d'accès aux piscines de Cusset (CNEG) et Bouulloche

RÈGLEMENT des PISCINES

Horaire impératif : il est obligatoire d'arriver suffisamment tôt pour être près de son moniteur à l'heure précise du début du cours et n'entrer dans l'eau qu'en présence du moniteur et sur son instruction.

Le badge sur Cusset et Bouulloche ne permet pas d'accéder aux bassins plus de 15 minutes avant le début des créneaux.

Le bonnet de bain et la douche savonnée (avant de rentrer dans l'eau) sont OBLIGATOIRES pour tous les adhérents, adultes et enfants.

AIDES POSSIBLES POUR LES JEUNES

- **Pass'Région (financement par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes)**
30€ de réduction sur une licence sportive annuelle

Conditions d'attribution :

- **Avoir entre 16 et 25 ans**, être inscrit dans un lycée de la région ou en classes de 4^{ème} et 3^{ème} section technologie, en BEP, en CAP, en BTS.
- Remettre la photocopie de la carte « Pass'Région » et un chèque de 30€ qui sera détruit après vérification de la validité de votre carte.

Les justificatifs pour le Pass'Région sont à fournir au plus tard le 27 septembre 2024, après cette date les chèques seront encaissés.

- **Pass'Sport (financement par l'Etat)**

Cette allocation de rentrée sportive d'un **montant de 50€ est une** aide de l'Etat destinée **aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2024.**

Les familles éligibles seront informées de cette aide par un courrier de l'administration dans la 2^{ème} moitié du mois d'août. Il vous suffira de venir nous présenter ce courrier avant le 27 septembre 2024.

Les 50€ sont à déduire du montant global de la cotisation en ajoutant à votre panier la remise « Pass'Sport » sur le site d'inscription. Vous devrez venir déposer un chèque de caution de 50€ au siège lors des permanences. Votre inscription ne sera validée qu'une fois ce chèque remis. Le chèque sera détruit une fois que votre justificatif « Pass'Sport » sera validé.

ATTENTION : FERMETURE ANNUELLE

L'ALAP sera fermée du 27 juillet au 19 août 2024 inclus.

L'ensemble de l'équipe d'animation de la section NATATION de l'ALAP vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous à la rentrée.

La responsable Natation
Christine MAUDIER (06.81.42.08.20)